

le bulletin du SNU ipp 26



N° 275

SNUipp Drôme
Maison des Syndicats
17, rue Bizet
26000 Valence
Tél. : 04.75.56.77.77
Télécop. : 04.75.56.00.56

Bimensuel
Directrice de publication :
Bernadette Long
N° de C.P.P.A.P. :
0610 S 07360
ISSN : 1164-2769

Déposé le
29/08/2008

Dispensé de timbrage Valence CTC



PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Internet : <http://26.snuipp.fr> E-mail : snu26@snuipp.fr

Abonnement : 10 E
Prix au n° : 2 E

Année Scolaire **2008 / 2009**

CTPD

Mardi 9 septembre à 9h
Rassemblement devant
l'Inspection Académique

CAPD

Jeudi 11 septembre

**Réunion
remplacement**

le 10 septembre à 9h30
Maison des syndicats

**Réunions
d'Information
Syndicale**

en octobre

N.B. : Dans ce bulletin,
une **LETTRÉ AUX PARENTS**
à distribuer
le jour de la rentrée.

Une année de rupture brutale

Cette année scolaire inaugure les nouveaux programmes décidés par le Ministre de l'Éducation et la suppression du samedi matin décidée par le Président de la République.

Ces réformes font l'impasse sur l'intérêt de l'enfant, l'apport de la recherche... et réduisent le temps d'enseignement. Elles ont été élaborées dans la précipitation et sans aucune concertation.

Dans le même temps, l'annonce des 13 500 suppressions de postes ajoute à l'inquiétude et va à l'encontre des annonces du Ministre qui prétend vouloir réduire l'échec scolaire.

Le constat sur les résultats catastrophiques des écoliers français demeure contestable. Les évaluations nationales placent les élèves français dans la moyenne des pays européens. Quant au pourcentage d'adultes illettrés, il est selon l'INSEE en baisse constante depuis 40 ans. Pour autant, on ne peut se satisfaire que certains élèves ne maîtrisent pas suffisamment l'écrit et sortent du système scolaire sans qualification. Mais nous ne croyons pas aux remèdes du ministre.

Les enseignants continueront à tout mettre en œuvre pour faire progresser chaque élève à son rythme. La situation de l'école à tous les niveaux du système scolaire implique une vigilance et une mobilisation de tous les instants. Nous vous engageons à réagir dès la rentrée en participant aux réunions organisées par le SNUipp 26 et à multiplier les actions décidées avec les parents et les différents partenaires de l'école.

La FSU et le SNUipp continueront à rechercher les convergences pour une action unitaire avec les autres organisations représentatives sur le dossier des salaires, des retraites, de la défense du statut et des missions des services publics.

La solidarité et la mobilisation s'imposent dès la rentrée.

Réagissons et syndiquons nous sans plus attendre pour la défense des élèves, de l'école et de ses personnels.

Betty Carillo, Bernadette Long et Denis Godeau,
co-secrétaires départementaux.

Sommaire :

p1 : Édito
p2 : Réagir dès la rentrée
p3 : Remplacement
p4 et 5 : CAPD du 30 juin
p6 : Certains ont profité de l'été

p7 : Consignes syndicales
p8 : Rendez-vous

Encarts :

p1 à IV : Apprendre pas si simple
pA à D : Syndicalisation
Lettre aux parents



**Syndiquez-vous
dès maintenant !**

Réagir dès la rentrée

La proposition de grève le jour de la rentrée du Conseil Syndical de la Drôme n'a pas été majoritaire au conseil national du SNUipp. Pour autant, il ne faut pas laisser le champ libre au Ministre.

Il a été décidé de distribuer une lettre aux parents (jointe à ce bulletin) le jour de la rentrée pour poursuivre le travail d'information déjà engagé l'an passé et ne pas laisser toute la place médiatique au ministre. L'autre document joint « Apprendre, pas si simple ! », rédigé par plusieurs organisations, peut lui aussi être distribué et utilisé lors des réunions de parents.

Nous vous engageons aussi à participer nombreux aux diverses réunions organisées par le SNUipp 26 (cantonales, AG remplacement, infos syndicales...) pour débattre et proposer des actions (actions régulières, décentralisées, sur des lieux symboliques, avec souci médiatique, à dates fixes dans les semaines qui suivront la rentrée, en lien avec les parents, les lycéens et étudiants, grève...).

Le 11 septembre sera la première journée d'action unitaire de l'année scolaire. Le Conseil Fédéral Départemental de la FSU se réunira le 2 septembre pour déterminer quelles actions seront proposées dans le département ce jour-là.

Le SNUipp ne peut se résoudre à attendre que les réformes initiées par le gouvernement et le président de la République démantèlent le système éducatif et la fonction publique.

Nous ne pourrions construire des ripostes efficaces qu'avec les enseignants des écoles.

Education : première journée d'action unitaire le 11 septembre

La réunion des fédérations de l'éducation nationale qui s'est tenue le 26 août en fin d'après midi a rassemblé FSU, UNSA-Education, SGEN-CFDT, FERC-CGT, FO, SUD Education, FAEN ; étaient également présents des représentants de l'UNEF et de la Confédération Etudiante ; elle n'a pas donné lieu à un texte d'appel mais a abouti à de premières conclusions :

- les fédérations appellent à des mobilisations dès la rentrée et à une première journée d'action nationale le 11 septembre ; celle-ci prendra des formes diversifiées en fonction des situations locales
- elles ont convenu de travailler à la construction d'un mouvement unitaire pour la défense du service public d'éducation associant les parents et les jeunes
- elles ont rencontré le 27 août les organisations lycéennes et étudiantes, la FCPE, les mouvements pédagogiques et les associations complémentaires pour en débattre
- elles se reverront le 4 septembre pour discuter des suites.

Direction d'école : Rien n'est réglé !

Le Ministre a annoncé en juillet vouloir reconnaître l'engagement des directeurs(trices) et améliorer le régime indemnitaire.

C'est admettre d'une certaine façon que le protocole n'a pas résolu ce dossier...

Mais, depuis cette annonce, rien ne s'est concrétisé !

La grève administrative, initiée par le SNUipp il y a 8 ans, a permis des avancées (décharges, formation, revalorisation indiciaire...) qui demeurent très insuffisantes.

Le débat sur cette question doit donc se poursuivre. L'avis et l'implication de la profession restent incontournables pour le faire avancer.

En l'état cependant, il n'était plus acceptable que les quelques collègues (12) qui « résistaient » encore soient sanctionnés financièrement depuis 2 ans.

Le SNUipp 26 suspend donc son appel à la grève administrative en attendant de nouvelles modalités à débattre en Conseil National.

De nouvelles négociations sont indispensables !

L'école mise à mal

Un nombre sans précédent de fermetures de postes est annoncé par le Ministre de l'Éducation Nationale pour le budget 2009. La diminution du nombre d'enseignants concernerait essentiellement l'école et le collège. Cette annonce est d'autant plus scandaleuse que les prévisions d'effectifs annoncent une hausse de 91 000 élèves entre 2005 et 2015 dans les écoles maternelles et élémentaires.

Ce n'est pas le saupoudrage des stages de remise à niveau pendant les vacances ou les deux heures de soutien qui permettront de travailler à une meilleure réussite des élèves.

Depuis un an, le Ministre annonce l'ouverture de discussions sur la revalorisation des enseignants or à l'heure actuelle aucune discussion n'est engagée.

La FSU confirme le plan d'action décidé au BDFN du 7 juillet.

La FSU recherchera le développement de l'action unitaire sur les questions d'emplois, de pouvoir d'achat, de protection sociale et de fonction publique - services publics.

La FSU s'inscrit dans la journée internationale du 7 octobre à l'appel de la CSI et de l'ensemble des confédérations françaises. Elle est prête à participer à toutes les initiatives et réunions permettant d'en préciser le cadre et les modalités susceptibles d'en faire un temps fort de l'action unitaire.

Dans le cadre de l'action pour la défense des services publics, la FSU confirme son engagement autour de l'appel « le service public est notre richesse ». Elle appelle ses SD à faire campagne notamment avec le 4 pages national. Elle confirme l'organisation d'une enquête action « publiscope » au premier trimestre.

La promesse de reverser aux enseignants 50% des économies réalisées constitue une véritable supercherie puisque l'essentiel des 320 000 enseignants des écoles n'en bénéficierait pas. Le rapport Pochard ne formulait aucune proposition pour les enseignants des écoles et les quelques mesures égrainées dans la presse confirment que leur situation est totalement négligée et que les écarts, à même niveau de recrutement et de grille indiciaire, se creusent.

Le SNUipp rappelle qu'il exige sur l'ensemble de ces questions l'ouverture de véritables négociations.

Il considère qu'une réaction forte et durable des personnels est indispensable. Il propose d'engager un plan d'action associant personnels, parents et associations dès la rentrée.

Elle appelle à la réussite de la journée d'action des retraités du 16 octobre.

La FSU renouvelle son appel aux personnels de l'éducation à se réunir lors de la pré-rentrée et la rentrée pour examiner la situation (HS, précarité, effectifs surchargés, remplacements non assurés...), enclencher des actions locales avec et auprès des usagers, dont les parents, et débattre des suites, y compris la grève nationale.

La FSU propose l'organisation nationale d'actions hebdomadaires pour un service public d'éducation de qualité, en direction de l'opinion et des pouvoirs publics. Cela pourrait prendre la forme de « jeudis de l'éducation » dès début septembre, sous des modalités diversifiées pouvant inclure une journée de grève.

La FSU appelle à assurer la réussite de l'initiative « Nuit des IUFM » du 4 septembre.

Paris 25 août 2008.

Remplacement . . .

La situation du remplacement dans notre département devrait se dégrader dès cette année scolaire suite aux modifications appliquées unilatéralement par l'Inspecteur d'académie.

Nous n'avons toujours pas compris les arguments de l'administration qui espère améliorer le taux d'efficacité du remplacement en transformant les TR ZIL en TR Brigade départementale. Est-il judicieux d'élargir les secteurs d'interventions dans tout le département, éventuellement, tout en réduisant le montant de l'ISSR, alors que le prix du carburant flambe ?

On voudrait mettre à mal le système du remplacement, le rendre inefficace et ainsi le remplacer par une agence nationale de remplacement qu'on ne s'y prendrait pas autrement.

Bien sûr, l'Inspecteur d'académie a légèrement augmenté le nombre de postes de remplaçants depuis son arrivée, mais le nombre de jours de

classes non remplacées reste important. L'administration ne nous communique plus le nombre de journées non remplacées. Ce qui n'est pas acceptable !

Les collègues eux ne s'y sont pas trompés. 46 postes de T.R. étaient vacants lors de la phase complémentaire du mouvement : du jamais vu depuis longtemps et des collègues chevronnés ont délibérément choisi de quitter ces postes pour un poste classe. Mais selon la remarque d'un IEN en CAPD : « c'est positif car cela permettra d'éviter que des collègues "s'encroûtent" dans de tels postes » !!!

Pour mettre à nouveau en débat cette question des nouvelles modalités de remplacement et proposer d'éventuelles actions et consignes nouvelles, le SNUipp 26 vous invite à participer à une réunion.

Pour construire ensemble une riposte efficace à cette dégradation annoncée...

Réunion départementale spéciale « remplacement » organisée le Mercredi 10 septembre 2008 à 9h30 à la maison des syndicats de Valence.

Une quinzaine de T.R. a répondu à la proposition de réunions faite par le SNUipp 26 dès le 4 juin 2008. La nécessité d'une revalorisation de l'ISSR ne fait aucun doute. La perte est telle qu'effectuer un remplacement à plus de 20 km coûte de l'argent au titulaire-remplaçant.

(v. tableau ci-dessous ou sur le site du SNUipp26)

Plusieurs questions ou remarques sur lesquelles nous pourrions nous appuyer pour nos revendications, consignes syndicales ou actions médiatiques :

- Un fonctionnaire est-il tenu de mettre son véhicule au service de l'État ?

- L'ISSR étant liée au déplacement, ne peut-on pas demander à l'indexer sur le prix des carburants ?

Aucune information de l'I.A. n'ayant été donnée sur les modalités de fonctionnement du remplacement à partir de septembre 2008, **le SNUipp appelle à appliquer la consigne syndicale en vigueur (aucun déplacement à plus de 20 km de l'école de rattachement) avant de fixer d'éventuelles modalités nouvelles après la réunion qui se tiendra le 10 septembre.**

Remplacer... Combien ça coûte ?

Pour chaque tranche, les calculs sont effectués sur la distance moyenne, à savoir : 5, 15, 25 kms, etc....

	1	2	3	4	
	ISSR	coût du déplacement	reste pour sujétion spéciale et repas	Ce qui reste après déplacement et repas	
		Nbre de km x 2 x 0,521	col. 1 - col. 2	col. 3 - 4,20 €	
5	< à 10 km	14,77 €	5,21 €	9,56 €	5,36 €
	si retour le midi		10,42 €	4,35 €	0,15 €
15	10 à 19 km	19,21 €	15,63 €	3,58 €	-0,62 €
25	20 à 29 km	23,68 €	26,05 €	-2,37 €	-6,57 €
35	30 à 39 km	27,81 €	36,47 €	-8,66 €	-12,86 €
45	40 à 49 km	33,02 €	46,89 €	-13,87 €	-18,07 €
55	50 à 59 km	38,28 €	57,31 €	-19,03 €	-23,23 €
65	60 à 80 km	43,84 €	67,73 €	-23,89 €	-28,09 €
90	81 à 100 km	50,39 €	93,78 €	-43,39 €	-47,59 €
110	101 à 120 km	56,94 €	114,62 €	-57,68 €	-61,88 €

La reconnaissance de la sujétion spéciale est donc à cette hauteur-là !

Prix de revient kilométrique d'un véhicule (8cv) utilisé à des fins professionnelles : 0,521€/km

Tarifs 2007 Source : <http://www.investir-defiscaliser.net/reduction-impot/depense-voiture.htm>

Prix du repas : 4,20€ - Source : <http://www11.minefi.gouv.fr/boi/boi2008/5fppub/textes/5f808/5f808.pdf>

CAPD du 30 juin ...

Intervention liminaire du SNUipp26

L'ensemble des dossiers nationaux qui ont été abordés cette année par notre ministre préoccupe la totalité des agents de notre institution :

- réduction de la semaine de classe,
- mise en œuvre des stages de remise à niveau pendant les vacances,
- réécriture des nouveaux programmes pour l'école,
- mise en place de l'aide personnalisée (60 heures),
- réforme du recrutement des enseignants,
- annonce de la création d'une agence nationale du remplacement,
- mise en place du service minimum d'accueil, ...

Tout cela dans un contexte :

- de réduction des dépenses publiques (RGPP),
- de baisse des salaires
- et de menaces réelles sur notre statut de fonctionnaire.

Cette CAPD se tient aujourd'hui dans des conditions particulières. En empêchant les IA-DSDEN de procéder à des mesures de carte scolaire avant les élections municipales, le ministre a rendu particulièrement difficile, voire impossible, le respect du calendrier habituel des procédures.

Si nous sommes capables de mesurer la charge de travail supplémentaire que cela a pu générer pour les personnels des services concernés, chacun peut admettre que, dans les écoles aussi en cette fin d'année, les collègues sont épuisés, alors que, dans une précipitation injustifiée, on leur demande de mettre en place toutes les « joyusetés » de la rentrée.

Mais si nous mesurons bien la limite du champ de compétences (pour ne pas mêler dossiers nationaux et départementaux), Monsieur l'Inspecteur d'Académie, nous ne pouvons que déplorer les mesures que vous avez décidé d'initier, de votre propre autorité, pour la prochaine rentrée.

La transformation de tous les postes de ZIL en Brigade qui cache, en fait, l'extension des zones d'intervention des personnels remplaçants, s'avère d'ores et déjà une bien mauvaise opération. Au final, nous l'avions annoncé, cela aura provoqué la mutation d'une soixantaine de ZIL qui, à juste raison, ont compris l'évidence de la dégradation de leurs conditions de travail et un remboursement à la baisse compte tenu de l'augmentation du coût du transport. Quand on sait que plus de 45 postes de TR vont être attribués à titre provisoire lors de cette 2nde phase, vous aurez du mal à expliquer que cela concourt à la stabilité des équipes. Est-ce un hasard d'ailleurs si l'ordinateur de l'IA, mal-

gré l'élargissement des vœux, n'a pas trouvé preneur pour une douzaine de postes de TR ?

En réservant des postes aux sortants de l'IUFM, vous avez bloqué une bonne partie d'un mouvement déjà neutralisé par le retour des ZIL sur des postes classes. Mais chacun peut constater que les postes régulièrement affectés en queue de mouvement (remplacement stage long TR ASH, ...) seront attribués à des collègues en début de carrière (T2 ou T3). Cela pourrait s'appeler : « reculer pour mieux sauter ».

L'absence de concertation avant vos décisions concernant les demandes de travail à temps partiel nous met aujourd'hui devant le fait accompli.

Vous savez comme nous que, compte tenu des problèmes de couplages des postes, seules des modifications à la marge sont possibles aujourd'hui. Les délégués SNUipp du personnel ne peuvent accepter d'être des potiches (en siégeant au sein d'une CAPD devenue chambre d'enregistrement de vos décisions) ou de sagement rester dans le périmètre de négociation que vous avez préalablement défini tout seul. Ne disposant pas jusqu'ici de toutes les demandes faites par nos

collègues, nous refusons de donner un semblant de quitus sur la transparence des opérations que vos services, en lien avec les IEN, ont traité jusqu'ici seuls.

Pour finir, Monsieur l'Inspecteur d'Académie permettez-nous de regretter que l'absence de concertation que nous pouvons observer au niveau national, avec un ministre et avec lui tout un gouvernement qui fonce tout seul en avant, en faisant fi de toute remarque, soit observable dans notre département. Le refus de tenir des CTPD ou CAPD pourtant demandés dans un cadre réglementaire ne trompe personne. Nous sommes à la fois surpris et déçus de constater que le mode de gestion de notre institution qui avait jusqu'ici toujours habillé ses décisions d'une réglementation concertation (en prenant même parfois en compte des arguments émanant de la parité syndicale) est en train de changer. Ce glissement montre de notre point de vue une formidable faiblesse. Quand on n'est plus en mesure de prendre le risque de la discussion et que l'on fait le choix de décider seul, c'est que l'on a renoncé à convaincre. Les pédagogues que nous sommes savent que, par la contrainte, on ne fait pas progresser la compréhension. Comment ambitionner de former dans nos classes des individus libres et indépendants quand tout concourrait à les rendre serviles ? L'autoritarisme vers lequel glisse progressivement notre institution ne préjuge rien de bon, ni pour les maîtres ni pour les élèves, et encore moins pour la Nation.



... Autres points abordés

INEAT-EXEAT

48 collègues venant d'autres départements ont demandé à intégrer la Drôme.

Ce sont essentiellement des demandes pour rapprochement de conjoint. Pour l'instant, l'IA n'envisage de donner satisfaction qu'à 3 de ces collègues seulement.

Congé de formation

Comme l'an passé, 78 mois sont attribués à la Drôme au titre du congé de formation. Sur 20 demandes, 7 collègues n'ont pas été satisfaits.

Rappel du barème :

AGS : 0,5 point / an limitée à 10 ans (10 points maximum)
Diplôme universitaire acquis après titularisation : 1 point par année validée
Formation diplômante Éducation nationale 1 point
Renouvellement de la même demande : 3 fois sur 5 ans (3 points maximum)

Obtiennent un congé de formation :

GUERAIN Marie-Laurence : 15 pts / 6 mois
WESTHEEL Thierry : 14 pts / 10 mois

CHANTECLAIR Marie : 14 pts / 3 mois

GEORGES Philippe : 14 pts / 4 mois

AUBOURDY Florence : 14 pts / 2 mois

HERMON-DUC Brigitte : 13,75 pts / 10 mois

SEITE Jean-Pierre : 13 pts / 3 mois

DELORME Carole : 13 pts / 8 mois

GRONLIER Lysiane : 13 pts / 6 mois

MAUMENE Pascale : 13 pts / 3 mois

ANDRE Marie - Agnès : 13 pts / 10 mois

TURC-CHOSSON Nathalie : 13 pts / 3 mois

VERILLAC Mireille : 13 pts / 10 mois

Liste complémentaire :

BERAUD Chantal : 11,5 pts / 10 mois

FAURE Jacques : 10 pts / 3 mois

Liste d'Aptitude des professeurs des écoles

116 possibilités d'intégration cette année et ...
29 demandes, toutes acceptées forcément.

ARMAND Laurence
BOISSIN Corinne
BOURGOGNE Catherine
CALLANT Sylvie
CHALOIN Véronique
CHICHIGNOUD Agnès
DESANLIS Agnès
DIVOUX Patricia
EVESQUE Véronique
FAURE Sylvie
FERRIER Mylène
FOUET Véronique
FRATACCI Alice
GAUTHEY Géraldine
GIRAULT Corinne

GOMEZ Hélène
GRIMAUD Christel
HEMERY Christophe
JUGE Marie-Françoise
LE MOIGNE Evelyne
LEBRAT Christine
MORIN Geneviève
OBOUSSIER Christel
PENET Chantal
PIERON Mireille
QUILICI Catherine
ROZIER Dominique
SUAREZ Marie-Thérèse
VALENTIN Gisèle

A la rentrée 2008, il reste 78 instituteurs dans la Drôme dont 20 qui ne sont pas en activité.



Intégration à la HORS CLASSE

Les professeurs d'école ayant atteint le 7^{ème} échelon peuvent prétendre intégrer la hors classe. L'intégration se fait automatiquement il n'y a aucune démarche à faire. Il y a peu de places pour beaucoup d'intéressés.

Il n'y a que le barème qui compte : échelon x 2 plus la note plus 1 point pour les personnels travaillant en REP depuis 3 ans sans interruption.

L'an passé 17 PE avaient été intégrés, cette année 26 places sont disponibles.

11 collègues sur 26 partiront à la retraite à cette rentrée ce qui a permis d'ouvrir une liste complémentaire et de faire bénéficier de la HC à 11 collègues supplémentaires.

Compte tenu du barème, seuls les collègues ayant atteints le 11^{ème} échelon PE (ou le 10^{ème} et travaillant en REP) peuvent y accéder.

Dans la Drôme, seulement 41 collègues sur 2575 sont à la Hors-Classe.

Le SNUipp rappelle sa revendication du passage à la plus grande vitesse pour tous. Nous demandons que l'indice 783 (indice terminal de la HC) devienne l'indice terminal pour tous les enseignants.

LISTE PRINCIPALE :

DUMONT Jean-Marc
RUEL Mireille
REYNIER Jean-Paul
BOUVARD Françoise
TARRIOTE Jean-Louis
GAUBERT Armand
CHARRASSE Christiane
SAUMONT Denis
BEAULE Christiane
BADIN Nicole
VALLET Fernande
ODDON Jean

PAPALIA Francine
DEVELLE Gérard
MANEVEAU Pierre
GIBOT Hervé
GUYOMARD Alain
ICART Jean-Marc
GANDINI Christine
PERRONNIER Jean-Michel
BENSAÏD Catherine
DELHOMME Marc
RAYNAUD Marie-Hélène
BARRIOL Luc-Olivier
ROINAT Marc
BARBIER Geneviève

LISTE COMPLEMENTAIRE :

AUDIGIER Geneviève
ALLEMANT Odile
SERRET Line
STEINER Patrick
MONTEILLET Joël
VILLARD Luc-Marc
PERRIER Francine
ESCOFFIER Bernard
BALUSSOU Michèle
CARILLO Bernadette
CROS Isabelle

Certains ont profité de l'été !

Pendant que nous faisons la sieste sous nos parasols le SNUipp veillait au grain tant il y en a à moudre !!!

Le secrétaire national, Gilles Moindrot, a adressé 2 courriers au Ministre :

- l'un pour demander l'application du dispositif « Gipa » (Garantie individuelle de pouvoir d'achat) aux enseignants intégrés dans le corps de professeurs des écoles et ayant bénéficié d'une stagnation du pouvoir d'achat.
- l'autre pour réclamer le maintien de la mise à disposition par le ministère des documents d'accompagnements des programmes...2002! La disparition annoncée n'est pas innocente et démontre la volonté inquiétante du ministre de faire table rase des précédents programmes.

Le SNUipp a aussi commandé un sondage au CSA sur l'opinion des français sur l'école. Il confirme que les réformes en cours sont loin de faire l'unanimité malgré le marquage médiatique de ces derniers mois.

Et, cerise amère sur le gâteau, une loi a été votée qui réglemente l'accueil des élèves en cas de grève, mais aussi en cas d'absence non remplacée...

C'est une attaque en règle du droit de grève et une manière perfide de confier le remplacement des enseignants aux communes et à des personnels non enseignants comme si l'école n'était qu'un lieu d'accueil !

Paris, le 18 juillet 2008
à Monsieur Xavier DARCOS
Ministre de l'Education Nationale

Monsieur le Ministre,

Vous venez de publier de nouveaux programmes pour l'école primaire. Les enseignants des écoles, au travers de la consultation et par la voix des organisations syndicales représentatives, ont largement critiqué tant la méthode que les objectifs et le contenu de ces programmes.

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur les documents d'application des programmes édités par le ministère de l'Education Nationale. Ces documents, actuellement en libre accès sur le site internet, ont été diffusés gratuitement dans les écoles, chaque enseignant a été destinataire d'un exemplaire correspondant au cycle dans lequel il enseigne. Ils sont utilisés par les conseillers pédagogiques et les inspecteurs de l'Education Nationale pour les animations pédagogiques ou les stages de formation continue.

En matière d'apprentissage de la lecture, de travail sur le langage en maternelle ou de première scolarisation des tous petits par exemple, ils constituent des aides précieuses pour les professeurs des écoles.

Nous avons été abasourdis d'apprendre lors du CSE que ces documents n'étaient plus en vigueur et qu'ils « n'existaient » plus. Je veux croire que cette réponse est à mettre sur le compte de la précipitation avec laquelle elle a été formulée par le directeur de l'enseignement scolaire.

Pour le SNUipp, ces documents conservent toute leur valeur. Ils doivent rester en vigueur, être disponibles sur le site du ministère et utilisables par les enseignants des écoles dans le cadre de leur liberté pédagogique.

Nous vous demandons, Monsieur le Ministre, de confirmer que ces documents ne doivent pas être détruits et qu'ils restent valables et utilisables par les enseignants des écoles.

Veuillez recevoir, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes salutations distinguées.

Gilles MOINDROT

Paris, le 21 août 2008
à Monsieur Xavier DARCOS
Ministre de l'Education Nationale

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur les conditions de mise en oeuvre du dispositif de garantie individuelle de pouvoir d'achat pour les instituteurs devenus professeurs des écoles.

Cette mesure a été présentée comme un moyen de garantir le pouvoir d'achat des fonctionnaires sur la période s'écoulant du 31/12/2003 au 31/12/2007.

Or il s'avère que les modalités de calcul retenues excluent un nombre important de professeurs des écoles du bénéfice de cette mesure alors que leur rémunération a stagné pendant cette période.

En effet lors de la création du corps des professeurs des écoles, pour compenser la perte de l'indemnité représentative de logement (IRL) liée au droit au logement dont bénéficient tous les instituteurs, le ministère de l'éducation nationale a créé une indemnité différentielle (IDPE) qui permet aux instituteurs devenant professeurs des écoles par liste d'aptitude de ne pas connaître de perte de rémunération.

Cette indemnité est étroitement liée au montant du traitement indiciaire de base des professeurs des écoles et n'est liée à aucune sujétion, fonction ou appréciation particulière. Elle est recalculée à chaque changement d'échelon dans le corps des professeurs des écoles. Ces enseignants connaissent, en dépit parfois d'un changement d'échelon dans le nouveau corps, un maintien du montant de leur rémunération.

Aujourd'hui ces enseignants ne bénéficient pas du dispositif de garantie individuelle de pouvoir d'achat, alors que tout en exerçant la même fonction, ils connaissent une stagnation du montant de leur rémunération.

Pour le SNUipp, cette situation n'est pas tolérable. C'est pour ces raisons, Monsieur le Ministre, que nous vous demandons de transposer à la situation des enseignants des écoles le bénéfice de cette mesure.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments respectueux.

Gilles MOINDROT

LOI n°2008-790 du 20 août 2008 instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire

Article 1

I. L'intitulé du titre III du livre Ier du code de l'éducation est ainsi rédigé : « L'obligation scolaire, la gratuité et l'accueil des élèves des écoles maternelles et élémentaires ».

II. Le même titre III est complété par un chapitre III intitulé : « L'accueil des élèves des écoles maternelles et élémentaires ».

Article 2

Dans le chapitre III du titre III du livre Ier du même code créé par le II de l'article 1er, il est inséré un article L. 133-1 ainsi rédigé :

« Art.L. 133-1.-Tout enfant scolarisé dans une école maternelle ou élémentaire publique ou privée sous contrat est accueilli pendant le temps scolaire pour y suivre les enseignements prévus par les programmes. Il bénéficie gratuitement d'un service d'accueil lorsque ces enseignements ne peuvent lui être délivrés en raison de l'absence imprévisible de son professeur et de l'impossibilité de le remplacer. Il en est de même en cas de grève, dans les conditions prévues aux articles L. 133-3 à L. 133-12. »

Une majorité (51%) de Français estime que le ministre ne va pas dans le bon sens dans la réduction de l'échec scolaire. (Nouvelobs.com)

Mardi 26 août, un sondage CSA pour le Snuipp, le principal syndicat du premier degré, publié dans *Aujourd'hui en France/Le Parisien*, montre que les Français sont partagés sur l'action du ministre de l'Education Nationale, Xavier Darcos.

Une majorité de sondés (51%) estime en effet que le travail du ministre en vue de la réduction de l'échec scolaire va dans le mauvais sens.

Et si 50% des personnes interrogées estiment que la modification des rythmes scolaires va plutôt dans le bon sens, ils sont 54% à estimer que "la valorisation du métier d'enseignant" est sur la mauvaise voie.

Par ailleurs, 40% des sondés affirment que les mesures prises par le gouvernement pour l'école maternelle et élémentaire sont une bonne chose contre 37% qui estiment le contraire.

Sondage réalisé le 20 août auprès d'un échantillon national représentatif de 1.008 personnes majeures selon la méthode des quotas.

Consignes syndicales du SNUipp 26

Appliquer les consignes, c'est faire prévaloir l'exigence de qualité !

Nouvelles obligations de services

Soyons maîtres d'oeuvre de l'organisation

A partir de cette rentrée, suite à la suppression des samedis matins pour les élèves, les enseignants effectuent 24 heures hebdomadaires de classe.

Les 3 heures des samedis matins correspondent à 108 heures à répartir ainsi :

- 60 heures consacrées à l'aide personnalisée aux élèves dont 6 heures pour la préparation.
- 24 heures consacrées à des travaux en équipes pédagogiques, aux relations avec les parents, à l'élaboration et au suivi des PPRE.
- 18 heures consacrées aux animations pédagogiques et à la formation.
- 6 heures consacrées aux conseils d'écoles.

Ces 108 heures sont l'occasion de faire valider toutes les heures supplémentaires effectuées jusqu'à présent sur un temps non reconnu par l'institution. Les réunions incontournables avec les partenaires de l'école (mairie, parents, cantine, CMPP, CAMSP...) et les équipes éducatives et de suivi de scolarisation sont à décompter de ces 108 heures.

Maternelle, limitons à 25 !

Pour la qualité de l'accueil et de l'enseignement, nous avons gagné la limitation à 28, puis la limitation à 27.

Nous avons commencé la limitation à 25 en septembre 96.

Poursuivons cette limitation à 25 en exigeant les créations de postes nécessaires à l'accueil de tous les enfants dès 2 ans pour les familles qui en font la demande.

Le SNUipp est le seul syndicat qui soutient tous les collègues engagés dans la limitation.

En cas de pression de l'administration, n'hésitez pas à nous contacter !



Organisation des temps partiels

Il n'existe pas de texte régissant l'organisation de l'emploi du temps des personnels à temps partiel, ni de règle départementale.

Si une modalité opérationnelle et cohérente est organisée conjointement par les collègues concernés, elle doit pouvoir être mise en place.

Si ce n'est pas possible l'IEN tranchera.

**Le SNUipp soutiendra votre demande.
Contactez-nous en cas de problème.**

Animations pédagogiques

Cette année, 18 heures seront consacrées aux animations pédagogiques (au lieu de 12 heures jusqu'à présent).

Elles se répartiront entre des animations dispensées par les circonscriptions (9 heures) et par l'Inspection Académique (9 heures dont un mercredi entier possible).

Vous devez être remboursé de vos frais de déplacements.

L'inspection choisit le lieu le moins avantageux pour les collègues pour le calcul du remboursement entre la résidence personnelle et administrative.

Il y a plusieurs années, le SNUipp 26 a sollicité en CAPD une harmonisation départementale pour les convocations aux animations pédagogiques. Le modèle de convocation est sur le site de l'IA, à compléter et à transmettre à l'IEN accompagné du formulaire pour le remboursement des frais de déplacements (document à demander à votre IEN). **Le remboursement est un droit à faire vivre pour le conserver.**

T.R. : consignes de limitation des déplacements !

Avec les nouvelles dispositions mises en place unilatéralement par l'Inspecteur d'Académie, avec l'augmentation du prix du carburant et la baisse de l'ISSR imposée l'an dernier, **faisons plus que jamais vivre les consignes du syndicat : refusons les déplacements abusifs !**

Aucune information de l'I.A. n'a été donnée sur les modalités de fonctionnement du remplacement à partir de septembre 2008.

Pour la qualité de l'enseignement, le respect des enfants, le respect des conditions de travail, aucun déplacement à plus de 20 km de l'école de rattachement dès la rentrée.

Le SNUipp mettra en place après la rentrée de nouvelles consignes avec l'aval des collègues suite à l'AG qui sera organisée le mercredi 10 septembre à 9h30 à la maison des syndicats à Valence.

Pas de remplaçant !

Lorsqu'un collègue absent n'est pas remplacé, 2 cas de figure :

- si l'absence n'était pas prévue, ne plus accueillir les élèves dès le 3ème jour !
- si l'absence était prévue, ou bien connue de l'administration à l'avance, les élèves de l'enseignant absent ne sont pas accueillis, dès le premier jour d'absence.

Lettre aux parents : dans les 2 cas, diffusez la lettre aux parents, modèle disponible sur le site du SNUipp 26. <http://26.snuipp.fr>.

L'administration qui avec une certaine insouciance nous invite à ne pas accueillir les élèves des collègues grévistes serait bien en peine de nous reprocher quoi que ce soit...

Les rendez-vous . . .

Réunions cantonales de rentrée

Participer aux réunions cantonales :

- pour permettre au syndicat de prendre en compte ce que vous avez à dire.
- pour sortir de l'isolement et réfléchir collectivement aux difficultés et propositions individuelles.
- pour permettre aux jeunes enseignants et aux plus anciens de faire connaissance avec les représentants syndicaux locaux.

Pour nous faire entendre, nous devons confronter nos points de vue, additionner nos voix.

C'est le premier pas vers la réflexion et l'action collectives :

soyons nombreux à participer !

Réunions de rentrée ouvertes à toutes et tous, syndiqué(e)s ou non syndiqué(e)s

Lundi 15 septembre

- **Loriol - Livron**
Mat. P. Eluard Livron - 17h 15

Mardi 16 septembre

- **Bourg de Péage - Romans - St Donat**
Élém. Les Méannes - 17h 45
- **Buis - Séderon**
Élém. Barbusse Buis - 17 h
- **Chabeuil - Portes lès Valence**
Élém. Montvendre - 17h 30
- **Crest - Saillans - Bourdeaux**
Mat. Pierjean Crest - 17h 15
- **Die - Luc - Châtillon**
Élém. Chabestan Die - 17h 15
- **Montélimar**
Mat. Le Bouquet - 17h 15

**Ouvertes
à tous !**

- **Nyons - La Motte/Rémuzat**
Élém. Sauve Nyons - 17h 30
- **Pierrelatte - St Paul - Grignan**
Élém. Resseguin St Paul - 17h 15
- **St-Vallier - Tain - Grand Serre**
École élém. La Croisette
St-Vallier - 17h 30
- **Valence**
Maison des Syndicats - 17h 30

Jeudi 18 septembre

- **Bourg lès Valence**
Élém. l'Armailler BLV. - 17h 15
- **Marsanne - Dieulefit**
Prim. Sauzet - 17 h 15
- **St Jean en R. - La Chapelle en Vercors**
Prim. St Jean en Royans - 17 h 30

Ordre du jour :

- Situation des écoles : effectifs, carte scolaire, situation en maternelle (scolarisation des 2 et 3 ans), REP, RASED...
- Nouveautés : programmes, répartition des 108 heures, organisation des 60 heures...
- Actions à venir...
- Élections professionnelles
- Syndicalisation
- Organisation cantonale
- Questions diverses

CTPD

Carte scolaire :

le mardi 9 septembre

Rassemblement devant

l'Inspection Académique à 9h.

Seules les délégations qui se seront préalablement annoncées seront reçues par l'IA.

Adressez-nous sans plus tarder tous les éléments indispensables.

CAPD :

le jeudi 11 septembre .

Réunion d'Information Syndicale

« Psychologues scolaires »

Jeudi 11 septembre

13h30 - 16h30

**Maison des syndicats
17 rue Bizet - Valence**

Réunion

« remplacement » :

Mercredi 10 septembre

9h30 - 12h

**Maison des syndicats
17 rue Bizet - Valence**

Pétition contre le fichier Edvige

Plus fort que Base-élèves et Sconet, le fichier **Edvige** institue le fichage systématique et généralisé, dès l'âge de 13 ans et par la police, des délinquants hypothétiques et des militants syndicaux, politiques, associatifs et religieux...

Sans débat public préalable, le gouvernement, par un décret publié au Journal officiel du 1er juillet 2008 (décret N°2008-632 du 27 juin 2008), a considérablement accru les capacités de fichage de nos concitoyens. Ce fichage sera assuré, à l'avenir, par la Direction centrale de la sécurité publique (fusion des Renseignements Généraux et de la DST).

Pour signer la pétition en ligne :
www.nonaedvige.ras.eu.org



Le **SNUipp**, **Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des Écoles et PEGC** est un syndicat affilié à la **Fédération Syndicale Unitaire**.



Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp de la DRÔME (ou des syndicats de la FSU). Conformément à la loi du 8/01/78, vous pouvez y faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp26 - Maison des Syndicats - 17 rue G. Bizet - 26 000 VALENCE.